



**PROJET PEDAGOGIQUE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CŒUR DE SAVOIE  
PLAN MERCREDI 2019/2020 3-11 ANS MONTMELIAN**

***La communauté de communes propose un ACCUEIL PERISCOLAIRE dans le cadre des plans mercredis qui se déroulera :***

- Du 04 septembre 2019 au 01 juillet 2020 au Village des enfants à Montmélian (Avenue Edouard Herriot, 73800 Montmélian) pour les enfants âgés de 3 à 11 ans des villes de la communauté de communes ou extérieur.

Ce projet pédagogique s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de la communauté de commune cœur de Savoie. L'accueil périscolaire a une fonction éducative. Nous défendons diverses valeurs idéologiques telles que :

- Développer le côté affectif, physique et intellectuel de l'enfant
- Se sociabiliser : sensibiliser les enfants au respect de l'environnement humain, social et culturel à travers la découverte du territoire, des actions citoyennes et des partenariats locaux
- L'accueil de tous les publics (mixité sociale, inclusion des enfants en situation de handicap)
- Favoriser l'autonomie et l'esprit critique des enfants

## **I. LES LOCAUX**

Pour l'accueil de loisirs :

- 1 salle d'éveil (activités sportives, corporelles)
- 3 salles d'activités avec coin activités, jeux, coin Brico, coin bibliothèque
- 1 salle de sieste ou salle d'activités calmes
- 1 grande cours extérieure
- 1 WC 3-5 ans
- 1 WC filles
- 1 WC garçons
- Des WC adultes
- Le bureau des directeurs des accueils de loisirs, ainsi qu'un coin infirmerie, avec les produits sous clé dans un des placards
- Le matériel pédagogique se trouve dans des étagères dans les salles d'activités et dans un local prévu à cet effet.
- 1 cuisine
- 1 cantine
- Des vestiaires 3-5 ans et 6-11 ans
- Un accueil pour le pointage des arrivées et départs

## **II. LES OBJECTIFS**

Le premier objectif général :

- Apprendre à l'enfant la tolérance et le respect mutuel et le responsabiliser à la vie en communauté et à l'environnement qui l'entoure.

### Les objectifs opérationnels :

- Négocier les règles de vie au quotidien avec les enfants
- Proposer des activités qui rassemblent des enfants de diverses origines et de sexes différents
- Impliquer les enfants dans la préparation et l'élaboration des activités en autonomie (en amont et en aval également).
- Sensibilisation aux activités culturelles et création de projet avec des partenaires locaux

### **METHODE**

Afin d'inculquer le respect d'autrui à l'enfant, et de lui apprendre la tolérance, la notion de « mixité sociale » sera appliquée au sein de l'accueil périscolaire. En effet, les enfants venant de toutes horizons, appartenant à toutes les origines et des deux sexes, apprendront à vivre ensemble pendant cette période.

Il s'agirait ici aussi d'accueillir des enfants porteurs de handicap et les intégrer au sein des activités et des autres enfants à qui on aura appris à respecter les différences.

Afin de les y aider, la mixité sociale sera également présente au sein de l'équipe d'animation, qui se constitue d'animateurs, provenant de différents pays ou régions d'origine, le plus souvent des communes environnantes ou d'ailleurs, connus des enfants ou face à eux pour la première fois...

Ces animateurs apprendront à travailler ensemble afin d'inculquer aux enfants la tolérance et le respect d'autrui.

En ce qui concerne la sensibilisation aux activités culturelles les animateurs proposeront des activités comme des ateliers d'écriture et des ateliers créatifs et artistiques, etc. Nous montrons des projets avec des intervenants allant dans ce sens également. Concernant la découverte de leur territoire, ils découvriront les richesses culturelles des environs en participant à des actions citoyennes avec des partenaires locaux (marché de Noël, médiathèque, maison de retraite, visite du fort de Montmélian...)

### Le deuxième objectif général :

- Respecter les besoins de l'enfant

### Les objectifs opérationnels :

- Favoriser des activités adaptées à leurs âges, leurs rythmes et leurs besoins.

### **METHODE**

Afin de respecter le rythme de l'enfant chaque animation sera précédée et suivie de moments plus calmes. Pour respecter le rythme de chaque enfant, nous séparons lors des activités sur place, ainsi que pendant les sorties, les enfants en groupes par tranche d'âges. Lors de l'accueil du matin et du soir, nous proposons des ateliers décloisonnés et un accueil échelonné pour que chaque enfant arrive confiant et ait le temps de trouver son rythme. Cela permet à chaque enfant de trouver sa place et son rythme durant nos activités.

- Proposer des activités diversifiées aux enfants.

### **METHODE**

Afin de diversifier les activités effectuées par les enfants, de nombreux ateliers et projets sont proposées par les animateurs et montés avec les enfants.

Les animations devront être attrayantes, novatrices et originales.

Les enfants pourront s'amuser tout en apprenant et découvrant de nouveaux domaines d'activités qui les aideront à grandir.

De plus, les activités sont programmées de façon à ce que les enfants puissent découvrir plusieurs domaines, comme le sport ou les arts créatifs, ainsi que des activités manuelles ou des grands jeux en groupe.

Les enfants ne seront pas dans l'obligation d'adhérer au programme présenté par les animateurs. Ils pourront donner leur avis et proposer eux-mêmes des activités.

**Le thème** choisi pour ces mercredi est :

### « LE MONDE DE DISNEY » :

Ce thème sera un fil conducteur tout au long de l'année scolaire. Il permettrait aux enfants de découvrir différentes activités qui changeront également en fonction des saisons. Toute fois il ne sera pas imposé à chaque fois, chaque groupe est libre de proposer des activités ne rentrant pas forcément dans ce thème.

Chaque mois il y aura un autre dessin animé Disney proposé :

Septembre : Le roi Lion, Octobre : Coco, Novembre : Peter Pan, Décembre : La Reine des Neige et Aladin, Janvier : Frère des Ours, Février : La Belle et la Bête, Mars : Toy's Story, Avril : Nemo, Mai : Les monde de Ralph et Juin/Juillet : Lilo et Stitch.

Les enfants auront accès à différentes activités telles que :

- ✓ Activités sportives
- ✓ Activités d'expression : jeu de rôle, mimes, danse ...
- ✓ Activités manuelles : arts plastiques, bricolage, cuisine.
- ✓ Les jeux : grands jeux, jeux de société.
- ✓ Les sorties ludiques
- ✓ Les sorties pédagogiques
- ✓ Atelier artistiques avec intervenants
- ✓ Partenariat : marché de Noël, médiathèque, maison de retraite...

### III. LE ROLE DES PARENTS

Les parents occupent un rôle important au sein d'un centre de loisirs. Il ne faut jamais oublier que ce sont eux qui inscrivent leurs enfants. Il est essentiel pour eux que leurs enfants s'amuse, tout en étant en sécurité.

Durant cet accueil périscolaire, toute l'équipe d'animation devra garder un contact positif avec les parents. Nous pourrons les rassurer sur nos activités, répondre à

leurs questions et essayer de répondre à leurs attentes. Nous sommes en devoir de les accueillir chaleureusement et avec le sourire.

Toutefois, nous pourrions également leur faire part d'éventuels problèmes de comportement émis par leurs enfants. Ce qui permettra de renforcer, l'obligation pour les enfants, de respecter les règles de vie au sein du Centre de loisirs.

Mais les parents doivent aussi rester parents et non prendre la place des animateurs en s'immiscent dans les activités ou dans les sorties.

En effet, durant le Centre de loisirs, les enfants sont sous notre responsabilité et non sous celles de leurs parents.

S'ils prenaient part aux activités il pourrait y avoir confusion au niveau de l'autorité des animateurs et des règles de vie du séjour et c'est dans ce cas précis qu'ils risqueraient d'avoir des accidents.

Cependant lors de fêtes, de spectacles ou de manifestations, les parents sont bien entendus les bienvenues pour y participer.

#### **IV. LE ROLE DE L'ANIMATEUR**

##### Le rôle de l'animateur par rapport aux enfants

Le rôle de l'animateur est avant toute chose de faire passer aux enfants des meilleurs moments possibles. Il doit veiller à ce que les enfants s'amuse un maximum.

Pour cela il doit proposer aux enfants des activités à la fois ludiques et pédagogiques qui leurs permettront d'apprendre, de s'épanouir et de se distraire pendant leur séjour parmi nous.

L'animateur se doit d'être pédagogue et créatif mais par-dessus tout à l'écoute de chaque enfant.

En effet l'enfant est un individu et même au sein d'un groupe l'animateur doit pouvoir l'écouter et veiller à ce qu'il trouve sa place.

Pour cela l'animateur doit veiller à la sécurité physique (trousse de secours, faire l'appel, les compter, accompagner les plus jeunes dans les gestes de la vie quotidienne (toilettes, repas, habillement, lever, coucher...), etc.) et morale (être attentif aux besoins) des enfants.

Il doit participer à toutes les activités avec les enfants, jouer avec eux (lors de fêtes se déguiser avec eux...)

L'animateur doit signaler tout signe de maltraitance physique ou morale qui pourrait être décelée chez un enfant ou toute forme de comportement à risque.

En cas d'accident l'animateur doit après avoir prévenu les secours directement prévenir l'équipe de direction.

Il doit également être vigilant à sa manière d'être avec l'enfant et sa manière de lui parler. Il doit essayer de brusquer le moins possible l'enfant et ne pas oublier que c'est lui qui montre l'exemple aux enfants.

#### Le rôle de l'animateur par rapport à l'équipe d'animation :

L'animateur doit aussi trouver sa place au sein de l'équipe d'animation, participer aux réunions, développer des projets et idées d'animation, etc.

L'équipe doit être soudée et doit défendre les mêmes idées et avoir un langage unique et cohérent face aux enfants.

L'équipe d'animation ne doit en aucun cas se contredire devant les enfants.

S'il y a divergence d'opinion, cela peut se régler en réunion d'équipe ou en entretien.

L'animateur doit respecter les consignes de la part de l'équipe de direction tout en sachant que les décisions seront prises en commun et en accord avec toute l'équipe.

Toute fois il se peut que dans certains cas il faille trancher et dans ce cas précis la décision sera prise par l'équipe de direction.

#### Le rôle de l'animateur par rapport aux parents :

L'animateur est chargé de maintenir dans la mesure du possible de bonnes relations avec les parents. Il doit les tenir informés et répondre à leurs questions.

Son rôle est d'aussi de rassurer les parents en cas d'inquiétude.

L'animateur peut aussi aller vers les parents en cas de problèmes avec les enfants.

En cas de divergence d'opinion ou de difficultés entre le parent et l'animateur, l'équipe d'animation peut passer le relai à l'équipe de direction.

## V. LA JOURNEE TYPE

La journée type :

- **6h45-9h** : accueil échelonné et coins permanents
- **9h** : dispatching et début des activités
- **11h30-11h45** : arrivée des enfants en demi-journée après-midi
- **11h30-13h30** : repas
- **13h30-13h45** : départ des enfants en demi-journée matin
- **Entre 13h et 14h30** : sieste pour les petits et temps calmes pour les grands
- **14h-14h30** : dispatching et début des activités, le goûter se prendra vers 16h pendant les activités
- **17h** : fin des activités et départ échelonné des enfants
- **De 17h à 18h30** : coins permanents pour les enfants qui restent plus tard

## VI. LES MOYENS

- Matériel :
  - ✓ Bricolage
  - ✓ Livres
  - ✓ Jeux (société, construction, jouets) ...
  - ✓ Matériel pour jeux en plein air
  - ✓ Autocar si sortie
  
- Humain :
  - ✓ 3 personnels d'entretien (cantine et ménage)
  - ✓ Jusqu'à 108 enfants par mercredi au maximum
  - ✓ 1 directrice + 10 animateurs
  - ✓ Les parents
  
- Financier :
  - ✓ Voir le budget



## VII. EVALUATION

- Le listing avec les informations (fiches identités) / sanitaires des enfants présents dans les diverses activités
- Le programme d'activité
- Analyse de la charte de règles de vie (atteint / non atteint) et du planning d'activités
- Les différents types de jeux et d'activités mis en place pendant l'accueil de loisirs
- Le bilan oral avec les enfants en fin de séjour

## VIII. SECURITE

Le directeur doit être vigilant à l'intrusion de personnes extérieures au sein du centre.

La maltraitance : il existe différentes formes (physique, sexuelle, psychologique). Si elle est décelée, les animateurs doivent en parler au directeur et contacter le plus rapidement possible les professionnels spécialisés dans ce domaine.

Il doit être aussi vigilant à ce que chaque animateur prenne en compte l'enfant et ses besoins, en le respectant et en le traitant correctement (langage, attitude).

### LA SECURITE AU SEIN DES LOCAUX

- Le premier jour d'accueil, il est judicieux de faire le tour des locaux avec les enfants, et leur indiquer les points dangereux et les interdits (coin matériel, coin infirmerie...) et de leur présenter les différents employés.
- Il est aussi important que les animateurs fassent régulièrement le tour des locaux pour ramasser et ranger le matériel et les objets qui pourraient s'avérer dangereux pour les enfants.
- Ils doivent aussi vérifier régulièrement le rangement du matériel.
- En ce qui concerne la sécurité incendie, les animateurs seront informés des règles de sécurité à ce sujet.

## LA SECURITE LORS DES TRANSPORTS

➤ Lors des trajets vers un lieu de sortie, un ou plusieurs animateurs (selon le nombre d'enfants) se chargeront d'accompagner les enfants et veilleront au bon déroulement de la marche ; en cas de pluie, avant le départ, les animateurs s'assureront que les enfants aient tous un anorak ou du moins un vêtement pour les couvrir.

➤ Lors des trajets en autocar ou train les animateurs devront s'assurer sans cesse du nombre d'enfants à chaque sortie ou montée dans les bus et se placer près des portes pour s'assurer qu'aucun enfant ne descende avant l'arrêt prévu.

## LA SECURITE LORS DES ACTIVITES

➤ Les animateurs se chargeront d'expliquer aux enfants qu'ils n'ont pas le droit de prendre seul le matériel dont ils ont besoin et qu'au contraire ils doivent toujours demander à un animateur de les accompagner.

➤ Le matériel sera rangé dans les placards prévu à cet effet ou au local de matériel de manière à ce qu'il ne soit pas directement accessible aux enfants.

- Les enfants établiront à l'aide des animateurs une charte de responsabilité, afin de récapituler les différentes règles du centre de loisirs.

## LA SECURITE PENDANT LES SORTIES

- Chaque animateur est responsable de l'ensemble des enfants, mais en sortie un petit groupe d'enfants lui est attribué.

Ainsi, si chaque animateur surveille et évolue avec son petit groupe les risques d'accident sont minimisés.

Un petit groupe est plus facile à compter et à gérer que tout l'ensemble du groupe.

L'animateur doit compter sans cesse les enfants et refaire l'appel régulièrement.

- Par rapport aux intempéries les animateurs veilleront à ce que les enfants soient habillés en conséquence, ils se chargeront de prévenir les parents avant les sorties soit en s'adressant directement à eux soit en leur transmettant un petit mot par le biais de leur enfant.

- Ils veilleront à faire boire et manger les enfants si besoin
- Ils leur expliqueront les règles de sécurité de chaque sortie.

## SANITAIRE –HYGIENE

- Veillez à ce que chaque enfant se lave les mains après être allé aux toilettes, et qu'il se lave les mains avant et après les repas, les goûters, les ateliers cuisine, mais aussi après les activités... Veillez à ce que les enfants ne se mettent pas n'importe quoi dans la bouche et ne mangent pas les aliments tombés par terre.
- Au centre, il faudra vérifier à ce qu'il n'y a aucune poubelles ouvertes ou déchets qui traînent.
- Nous aurons une caisse d'infirmerie avec un registre pour tenir à jour les soins attribués aux enfants.
- Pour les sorties les animateurs auront des trousse de secours, des bouteilles d'eau si besoin et les fiches sanitaires des enfants qu'ils emmènent en sorties.
- **Pour la restauration du temps de midi**, les enfants devront aller aux toilettes et se laver les mains avant de passer à table et après les repas. Les animateurs devront veiller au bon déroulement du repas dans le calme. Les enfants devront rester à table et n'auront pas le droit de se promener dans le restaurant (sauf si besoin). Les animateurs veilleront à respecter les contre-indications alimentaires de chacun.
- Ils devront aussi s'assurer que les enfants se nourrissent suffisamment et essayent de goûter à tout. En revanche nous ne forcerons en aucun cas un enfant à manger s'il ne le souhaite pas.
- Nous veillerons à ce que la chaîne du chaud et du froid soit respecté et les échantillons de nourriture prélevés et conservés 5 jours au réfrigérateur que ce soit pour la restauration ou pour les ateliers « cuisine. » Cet aspect sera également géré par « résidence Albert Camus », qui nous livre les repas et le personnel de cuisine et supervisé par la directrice.

## IX. LES MODALITES DE SUIVI DES ANIMATEURS ET CRITERES D'APPRECIATION

Mettre en place des situations d'apprentissage pour les stagiaires

Avant le démarrage du centre, les stagiaires seront mis au courant des modalités d'évaluation.

Permettre aux stagiaires de se situer dans l'équipe, dans sa formation. Un bilan sera effectué dès la fin de la première semaine et sera entretenu afin de faire part de ses attentes, difficultés...

Les critères d'appréciations :

*Durant le déroulement de la journée :*

- Attitude d'écoute envers les enfants
- Attitude préventive envers les enfants (sécurité, comptage)
- Compétence (motivation) dans les activités
- Activités compatibles à l'âge des enfants
- Prise d'initiatives

*Dans la vie de groupe :*

- Participation aux temps de travail (prise de parole, initiative, implication)
- Investissement dans le travail d'équipe

*Lors des bilans personnels :*

- Être capable de s'auto - analyser
  - ✓ Place dans le groupe
  - ✓ Bilan des activités
  - ✓ Évolution
- Affirmer et argumenter ses choix
- Reconnaître ses limites, ses besoins, ses attentes.

## **CONCLUSION**

Afin d'appliquer les objectifs de cet accueil périscolaire, une réunion de préparation et de bilan hebdomadaire de 2h est mise en place tous les mardis matins avec l'équipe d'animation tout au long de l'année scolaire.

L'équipe de direction effectuera également un suivi des animateurs et effectuera des entretiens d'évaluation annuelle.